

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

10. MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2015.01

Programme de mise en valeur de la chaîne des Puy – convention avec Dômes Union

RAPPORT

Le 16 Décembre 2003, l'association de propriétaires du secteur central de la Chaîne des Puy, dénommée Dômes Union, et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne signaient une convention, cadre de partenariat pour une durée de 10 ans. Celle-ci a été prorogée d'un an par avenant le 6 Décembre 2013.

A l'échéance de cet avenant, une nouvelle convention a été élaborée, cette fois tripartite entre l'association Dômes Union et donc toutes les associations constitutives de cette Union, le Conseil général du Puy de dôme et le SM PNRVA ;

L'objet de cette convention reprend les grandes thématiques de 2003 à savoir :

- la lutte contre l'érosion,
- la maîtrise de la fréquentation,
- la cohabitation harmonieuse entre tous les usagers,
- la sensibilisation et l'information auprès des différents publics.

Elle définit les engagements de chaque partie, et devra apporter des propositions de gestion de la fréquentation des groupes, sous la forme d'un protocole d'accord à venir entre les signataires de la convention et les professionnels de l'encadrement.

Un bilan des actions menées pendant ces 11 dernières années est joint en annexe et permet de voir que les objectifs de la convention ont été en grande partie atteints. La recherche et l'obtention de subventions pour la réalisation des travaux d'aménagement ainsi que la complexité des maitrises d'ouvrage ont été des facteurs limitants.

Un plan d'actions est d'ores et déjà annexé également pour atteindre les objectifs affichés.

>>>

Il vous est demandé :

- > **de valider ce projet de convention tri-partite**
- > **d'autoriser le Président à signer la convention**

DELIBERATION

Le comité syndical valide le projet de convention et autorise le Président à la signer.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

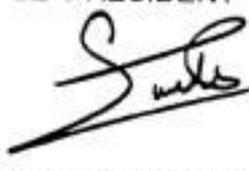
Abstention : 0

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le 12 MARS 2015

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

19- REVITALISATION TERRITORIALE

19,2015,01 Avenant A LA CONVENTION CADRE « EPCI PORTE » avec Riom Communauté

RAPPORT

La convention « agglomération porte » entre Riom communauté et le Syndicat mixte du Parc, a été adoptée par le Conseil Communautaire de Riom le 7 février 2013, et le comité syndical du parc le 30 janvier 2013. Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures. Elle a été conclue pour une période maximale de trois ans.

L'avenant, ci-annexé, a pour objet de préciser le contenu et le budget des actions concrètes qui seront menées pour l'année 2015 dans le respect des axes de partenariat définis dans la convention « cadre » :

- Action 1 : Sensibilisation grand public et techniciens territoriaux sur les espèces invasives
Organisation d'une journée type « chasse au trésor » destinée aux citoyens sur le repérage de l'ambrosie et les précautions à prendre, assurée par le Parc.

Coût : une journée agent Parc à 300 €

Organisation d'un chantier-école avec les techniciens recensés par Riom communauté au printemps 2015 : conception, animation, évaluation assurées par un agent Parc

Coût : 1 000 €

Sur cette action peuvent s'ajouter des prestations spécifiques qui seraient assurées par la FREDON ou le CEN pour un coût unitaire journée de 400 euros.

Montant de l'action 1 : 1 300 € minimum

- Action 2 : Formation aux bonnes pratiques en matière de circulation motorisée dans les espaces naturels

Organisation d'une demi-journée de formation à destination des élus et représentants des polices municipales à partir de l'expérience menée sur les Côtes de Clermont. Si le groupe est trop nombreux, il peut être dédoublé sur une journée.

Coût de la demi-journée : 150 € (à reproduire autant que nécessaire en fonction de l'effectif intéressé)

Montant de l'action 2 : 150 € minimum

⇒ Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- > d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », précisant les actions qui seront menées sur l'année 2015 et représentant un budget maximum de 2 500 € (marge de manœuvre permettant d'intégrer au besoin des interventions supplémentaires dans le cadre des actions 1 et 2);
- > d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention cadre pour l'année 2015.

DELIBERATION

Le comité syndical approuve le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », et autorise le Président à le signer pour l'année 2015.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,01 Examen et vote du Compte Administratif 2014 et du Compte de Gestion du receveur - Budget Principal

D A D D O D T

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) -
PRINCIPAL

Compte Administratif 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 843 131.81	3 011 303.49
	Section d'investissement	550 672.26	285 954.87
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		6 861.39
	Report en section d'investissement (001)	6 148.10	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 399 952.17	3 304 119.75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	43 800.00	202 500.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	43 800.00	202 500.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 843 131.81	3 018 164.88
	Section d'investissement	600 620.36	488 454.87
	TOTAL CUMULE	3 443 752.17	3 506 619.75

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	43 800.00	202 500.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		202 500.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 600.00	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	40 200.00	

⇒⇒ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Principal.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Principal.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,02 Examen et vote du Compte Administratif 2014 et du Compte de Gestion du receveur - Budget annexe Chauffe-four

RAPPORT

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -
RESERVE DE CHAUDEFOUR

Compte Administratif 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	136 952.03	125 672.00
	Section d'investissement	538.80	4 746.02
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		41 958.53
	Report en section d'investissement (001)		6 449.40
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		137 490.83	178 825.95

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	136 952.03	167 630.53
	Section d'investissement	538.80	11 195.42
	TOTAL CUMULE	137 490.83	178 825.95

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

➤➤ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chauffe-four.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chauffage.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

- 5 MARS 2015

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,03 Examen et vote du Compte Administratif 2014 et du Compte de Gestion du receveur - Budget annexe Godivelle

RAPPORT

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) -
RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Compte Administratif 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	70 126.03	74 400.00
	Section d'investissement	4 055.46	339.35
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		25 326.29
	Report en section d'investissement (001)		3 713.78
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		74 181.49	103 779.42
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	8 100.00	9 450.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	8 100.00	9 450.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	70 126.03	99 726.29
	Section d'investissement	12 155.46	13 503.13
	TOTAL CUMULE	82 281.49	113 229.42

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	8 100.00	9 450.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		9 450.00
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	8 100.00	

Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le **12 MARS 2015 - 5 MARS 2015**

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,04 Examen et vote du Compte Administratif 2014 et du Compte de Gestion du receveur - Budget annexe Chastreix

RAPPORT

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -
RESERVE CHASTREIX SANCY

Compte Administratif 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	167 518.67	183 436.40
	Section d'investissement	26 806.55	16 624.66
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		77 386.13
	Report en section d'investissement (001)		11 323.62
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		194 325.23	288 770.81

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	167 518.67	260 822.53
	Section d'investissement	26 806.56	27 948.28
	TOTAL CUMULE	194 325.23	288 770.81

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		



Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chastreix Sancy.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chastreix Sancy.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

- 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,05 Examen et vote du Compte Administratif 2014 et du Compte de Gestion du receveur - Budget annexe Boutique

RAPPORT

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (BOUTIQUE) -
BOUTIQUE DU PARC

Compte Administratif 2014

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	68 084.66	66 414.89
	Section d'investissement		
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		12 349.14
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		68 084.66	78 764.03
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	68 084.66	78 764.03
	Section d'investissement		
	TOTAL CUMULE	68 084.66	78 764.03

DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		

⇒⇒ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Boutique du Parc.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2014 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Boutique du Parc.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

- 5 MARS 2015

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DÔME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,06 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 - Budget Principal

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2014	168 171,68 €
Excédent reporté 2013	6 861,39 €
Excédent final cumulé	<u>175 033,07 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2014	-264 717,39 €
Déficit antérieur 2013	- 6 148,10€
Déficit final cumulé	<u>-270 865,49 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	43 800,00 €
Recettes	<u>202 500,00 €</u>
Solde (excédentaire)	158 700,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit final	-270 865,49 €
Solde des restes à réaliser	<u>158 700,00 €</u>
Déficit	-112 165,49 €

>>> Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- > Exécution du virement à la section d'investissement : 112 165,49 €
- > Affectation au report à nouveau : 62 867,58 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Budget Principal.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES


R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,07 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 - Budget annexe
Chaudefour

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2014	--11 280,03 €
Excédent reporté 2013	41 958,53 €
Excédent final cumulé	<u>30 678,50 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2014	4 207,22 €
Excédent antérieur 2013	6 449,40 €
Excédent final cumulé	<u>10 656,62 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde (déficiaire)	<u>0,00 €</u>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent final	10 656,62 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent	<u>10 656,62 €</u>

>>> Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

> Affectation au report à nouveau : 30 678,50 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Budget Annexe Chauffage.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le 12 MARS 2015

- 5 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,08 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 - Budget annexe Godivelle et du Rocher de la Jacquette

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2014	4 273,97 €
Excédent reporté 2013	25326,29 €
Excédent final cumulé	<u>29 600,26 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2014	- 3 716,11 €
Excédent antérieur 2013	3 713,78 €
Excédent final cumulé	<u>- 2,33 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	8 100,00 €
Recettes	9 450,00 €
Solde	<u>1 350,00 €</u>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent final	- 2,33€
Solde des restes à réaliser	1 350,00 €
Excédent final	<u>1 347,67 €</u>

>>> Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

> Affectation au report à nouveau : 29 600,26 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Budget Annexe Réserve Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,09 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 - Budget annexe Chastreix

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2014	15 917,73 €
Excédent reporté 2013	77 386,13 €
Excédent final cumulé	<u>93 303,86 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2014	-10 181,90 €
Résultat antérieur 2013	11 323,62 €
Excédent final cumulé	<u>1 141,72 €</u>

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	<u>0,00 €</u>

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent final	1 141,72 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent	<u>1 141,72 €</u>

⇒⇒ Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

> Affectation au report à nouveau : 93 303,86 €

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Budget Annexe Réserve Chastreix Sancy.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

- 5 MARS 2015

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,10 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 - Budget annexe Boutique

RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2014 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2014	- 1 669,77 €
Excédent reporté 2013	<u>12 349,14 €</u>
Excédent final cumulé	10 679,37 €

>>> Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

> Affectation au report à nouveau : 10 679,37 €

DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2014 du Budget Annexe Boutique.

Nombre de voix exprimées : 142 /200
Pour : 142
Contre : 0
Abstention : 0

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

- 5 MARS 2015

12 MARS 2015

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDIES

R.

RECU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41.2015.11 Budget Primitif 2015 : Budget Principal

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2015 concernant le Budget Principal du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 051 300 00		901 000 00	901 000 00	901 000 00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 059 000 00		2 103 100 00	2 103 100 00	2 103 100 00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
55	Autres charges de gestion courante	84 400 00		158 000 00	158 000 00	158 000 00
556	Frais de fonctionnement des groupes éléva					
	Total des dépenses de gestion courante	3 194 700 00		3 162 100 00	3 162 100 00	3 162 100 00
56	Charges exceptionnelles	23 000 00		22 900 00	22 900 00	22 900 00
57	Charges exceptionnelles	52 500 00		52 900 00	52 000 00	52 000 00
58	Dotations aux provisions (4)					
622	Dépenses imprévues	83 000 00		83 800 00	83 800 00	83 800 00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 353 200 00		3 300 800 00	3 300 800 00	3 300 800 00
023	Intérêt à la section d'amortissement (5)	215 300 00		195 100 00	195 100 00	195 100 00
042	Dot. d'ordre de transfert entre sections (6)	48 000 00		25 600 00	25 600 00	25 600 00
043	Dot. d'ordre à l'extérieur de la sect. (6a) (7)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	263 300 00		220 700 00	220 700 00	220 700 00
	TOTAL	3 613 500 00		3 521 500 00	3 521 500 00	3 521 500 00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	3 000 00		13 000 00	13 000 00	13 000 00
10	Produits des services du domaine à venis (8)	517 738 81		599 832 42	599 832 42	599 832 42
13	Produits divers					
74	Dotations, subventions de participations	3 285 800 00		2 845 800 00	2 845 800 00	2 845 800 00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	3 806 538 81		3 458 632 42	3 458 632 42	3 458 632 42
76	Produits exceptionnels					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	3 806 538 81		3 458 632 42	3 458 632 42	3 458 632 42
042	Dot. d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Dot. d'ordre à l'extérieur de la sect. (6a) (7)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	3 806 538 81		3 458 632 42	3 458 632 42	3 458 632 42

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	220 700 00
--	-------------------

(1) Il s'agit, pour un budget, d'un résultat des ressources propres (dépendantes et indépendantes) et l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le résultat net de la section de la part de ses ressources nouvelles de la section de la part de l'investissement.

(1) Cf. p. 4 B - Modalités de vote

(2) Résultat en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou à défaut en cas de résultat nul.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si le contenu du l'investissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) Cf. 023 - R/021 - Cf. 040 - R/040 - Cf. 042 - R/042 - Cf. 041 - R/041 - Cf. 043 - R/043

(6) Il s'agit uniquement de la section d'un budget des sections selon le principe de l'équilibre permanent adopté autorise pour les seules opérations d'investissement/financement. (242 -)

(7) En l'absence de chapitre 043, les dotations d'investissement doivent être versées en plusieurs fois.

(8) Il s'agit uniquement de la section d'investissement effectuée sous réserve de la section de la part de ses ressources nouvelles de la section de la part de l'investissement.

(9) Seul le solde des opérations pour compte de tiers figure sur cet état voir le détail Annexe A1 A2.

(10) Le compte 7055 est pour un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) 3000 de l'opération Cf. 023 - Cf. 042 - R/042 - Cf. 043 - R/043 - Cf. 044 - R/044 - Cf. 045 - R/045

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Dotations					
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)		3 500 00	4 934 51	4 934 51	8 534 51
204	Subventions d'équipement versées					
21	immobilisations corporelles	840 751 90	40 300 00	554 800 00	554 800 00	595 000 00
22	immobilisations reçues en affectation (1)					
23	immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	840 751 90	43 800 00	559 734 51	559 734 51	623 534 51
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	36 300 00		45 800 00	45 800 00	45 800 00
18	Crédits de l'exercice - affectation (2)					
26	Participation à entreprises assimilées à des parts					
27	Autres immobilisations financières			21 400 00	21 400 00	21 400 00
020	Dotations d'équipement					
	Total des dépenses financières	36 300 00		67 200 00	67 200 00	67 200 00
45..1	Total des opérations compte de tiers (3)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	877 051 90	43 800 00	626 934 51	626 934 51	670 734 51
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)					
041	Opérations particulières (2)	15 000 00				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	15 000 00				
TOTAL		892 051 90	43 800 00	626 934 51	626 934 51	670 734 51

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	270 865 49
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	941 600 00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Dotations					
13	Subventions d'investissement hors 136	520 700 00	202 500 00	238 900 00	258 900 00	461 400 00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 162	70 000 00		80 000 00	80 000 00	80 000 00
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	immobilisations corporelles					
22	immobilisations reçues en affectation (1)					
23	immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	590 700 00	202 500 00	338 900 00	338 900 00	541 400 00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 104)	29 200 00		45 934 51	45 934 51	45 934 51
1066	Exercices de fonctionnement (opérations (1))					
138	Aides subv. d'ordre non transférables					
165	Dépôts et participations reçues					
18	Crédits de l'exercice - affectation					
26	Participation à entreprises assimilées à des parts					
27	Autres immobilisations financières			21 400 00	21 400 00	21 400 00
024	Produit des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	29 200 00		67 334 51	67 334 51	67 334 51
45..2	Total des ops. pour le compte de tiers (3)					
	Total des recettes réelles d'investissement	619 900 00	202 500 00	406 234 51	406 234 51	628 734 51
027	virement de la section de fonctionnement (2)	215 300 00		193 100 00	193 100 00	193 100 00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	48 000 00		137 765 49	137 765 49	137 765 49
041	Subventions particulières (2)	15 000 00				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	278 300 00		332 865 49	332 865 49	332 865 49
TOTAL		898 200 00	202 500 00	739 100 00	739 100 00	941 600 00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	941 600 00

Pour information :

Il s'agit, pour le budget vote en assemblée, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le fonctionnement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la section ou de l'investissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	332 865 49
---	------------

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2015 du BUDGET PRINCIPAL.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0
LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le **12 MARS 2015**

- 5 MARS 2015

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R.

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,12 Budget Primitif 2015 :Budget Annexe Réserve Chauffeur

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2015 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chauffeur, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -
RESERVE DE CHAUFFEUR

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	73 949 40				
012	CHARGES DE PERSONNEL			56 656 62	56 656 62	56 656 62
014	ATTENUATION DE PRODUITS	89 800 00		89 800 00	89 800 00	89 800 00
65	Autres charges de gestion courante	200 00				
656	Frais de fonctionnement des groupes locaux			200 00	200 00	200 00
	Total des dépenses de gestion courante	180 149 40		146 656 62	146 656 62	146 656 62
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotation aux provisions (4)			1 000 00	1 000 00	1 000 00
023	Depenses imprévues	11 000 00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	171 149 40		4 000 00	4 000 00	4 000 00
023	Investment à la section d'investissement (5)			151 656 62	151 656 62	151 656 62
042	Dot d'ordre de transfert entre sections (6)	4 850 60				
043	Dot d'ordre à l'intérieur de la section (6)			4 943 38	4 943 38	4 943 38
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 850 60		4 943 38	4 943 38	4 943 38
	TOTAL	176 000 00		156 600 00	156 600 00	156 600 00

0 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) =

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = 156 600 00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services au domaine à vocation générale	5 041 47		2 921 50	2 921 50	2 921 50
73	Impôts et taxes					
74	Dons, subventions de particuliers	128 000 00		123 000 00	123 000 00	123 000 00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	134 041 47		125 921 50	125 921 50	125 921 50
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	134 041 47		125 921 50	125 921 50	125 921 50
042	Dot d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Dot d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	134 041 47		125 921 50	125 921 50	125 921 50

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) = 30 678 50

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES = 156 600 00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)** 4 943 38

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouvelles investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. p. 4 B - Modalités de vote

(2) Prelevé au titre de réserve des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou le report étiqueté des résultats)

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des émissions semi-obligataires

(5) DF 623 + R 021, (1) 040 + R 042, R 040 + DF 042, (1) 041 + R 041, DF 042 + R 042

(6) A venir ultérieurement dans le cadre d'un tour des vœux des stocks de budget annexe

(7) Autres recettes dans le cadre de budget annexe

(8) En dépenses, le chapitre 02 recense les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette il recense, le cas échéant, l'annulation de ces travaux effectués sur un exercice antérieur

(9) A venir ultérieurement lorsque la commune ou l'établissement effectuera une opération financée en totalité au profit d'un service public non départemental qu'elle a créé ou crée

(10) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état voir le détail Annexe (1) AP

(11) Le chapitre 1008 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(12) Soit de l'opération DF 023 + DF 042 + R 042 ou soit de l'opération R 023 + R 042 (1) 042

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -
RESERVE DE CHAUDEFOUR

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (R)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions équipement matériel			15 600.00	15 600.00	15 600.00
21	Immobilisations corporelles	11 300.00				
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement			15 600.00	15 600.00	15 600.00
	Total des dépenses d'équipement	11 300.00				
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et autres avances					
18	Compte de liaison - Affectation (R)					
26	Participation à entreprises créées et aux participations					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'immobilisations					
	Total des dépenses financières					
45.1	Total des opérations compte de tiers (R)			15 600.00	15 600.00	15 600.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 300.00				
040	Opérations de transfert entre sections (S)					
041	Opérations permanentes (S)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			15 600.00	15 600.00	15 600.00
	TOTAL	11 300.00				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 15 600.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (R)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et autres avances (hors 162)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions équipement matériel					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
1066	Excédents de fonctionnement reportés (S)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
162	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation à entreprises créées et aux participations					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45.2	Total des opé. pour le compte de tiers (R)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Versement de la section de fonctionnement (S)			4 943.38	4 943.38	4 943.38
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (S)	4 850.60				
041	Opérations permanentes (S)			4 943.38	4 943.38	4 943.38
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 850.60		4 943.38	4 943.38	4 943.38
	TOTAL	4 850.60				

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 10 656.62

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 15 600.00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'équilibre des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les recettes d'investissement de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 943.38
---	----------

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Réserve Chauffage.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES


R.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le **- 5 MARS 2015**
et de sa publication le **12 MARS 2015**

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIÈRE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,13 Budget Primitif 2015 : Budget Annexe Réserve Godivelle et du Rocher de la Jacquette

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2015 concernant le Budget Annexe des Réserves Naturelles de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) - RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (+RAR+Vote)
D11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	36 300,00		40 900,00	40 900,00	40 900,00
D12	CHARGES DE PERSONNEL	58 000,00		55 200,00	55 200,00	55 200,00
D14	ATTENUATION DE PRODUITS					
D5	Autres charges de gestion courante					
D56	Frais de fonctionnement des groupes D44					
	Total des dépenses de gestion courante	94 300,00		96 100,00	96 100,00	96 100,00
D6	Charges financières					
D7	Charges exceptionnelles					
D8	Dotations aux provisions (4)					
D22	Dépenses imprévues	6 100,00		6 650,00	6 650,00	6 650,00
	Total des dépenses (autres de fonctionnement)	100 400,00		102 750,00	102 750,00	102 750,00
D23	Virement à la section d'investissement (5)					
D42	Dot. d'ordre de transfert entre sections (6)	400,00		1 250,00	1 250,00	1 250,00
D43	Dot. d'ordre à l'intérieur de la sect. fond. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	400,00		1 250,00	1 250,00	1 250,00
	TOTAL	100 800,00		104 000,00	104 000,00	104 000,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (+RAR+Vote)
D13	ATTENUATION DE CHARGES					
R0	Produits des services du domaine & ventes directes					
R3	Impôts et taxes					
R4	Dotations, subventions de participations	75 473,71		74 399,74	74 399,74	74 399,74
R5	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	75 473,71		74 399,74	74 399,74	74 399,74
R6	Produits financiers					
R7	Produits exceptionnels					
R8	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	75 473,71		74 399,74	74 399,74	74 399,74
D42	Dot. d'ordre de transfert entre sections (6)					
D43	Dot. d'ordre à l'intérieur de la sect. fond. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	75 473,71		74 399,74	74 399,74	74 399,74

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PROVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

1 250,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sera à l'origine le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. p. 4 et 5 - Répartition de vote

(2) Preuve en cas de report des résultats de l'exercice précédent) après vote du compte administratif ou le report anticipé des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions amortissables

(5) DF D23 + R6 D21 - D1 D40 - RF D42 - R1 D40 - DF D42 - D1 D41 + R1 D41 - DF D43 + RF D41

(6) Il s'agit uniquement dans le cadre d'un acte des fonds selon le régime de l'inventaire permanent simplifié autorisé pour les seules opérations d'aménagement (aménagement, ZAC...) par ailleurs rattachées dans le cadre de budgets annexes

(7) En dépenses, le Chapitre 22-00000 est prévu à l'investissement réaffecté sur des crédits reçus en affectation. En recette, le cas échéant, l'annulation de ces crédits affectés sur un exercice antérieur

(8) Il s'agit uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dette, citée en épaves au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A2)

(10) Le compte D68 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(11) Soit de l'opération DF D23 + DF D42 - RF D43 ou soit de l'opération R6(2) + R1 D40 - D1 D40

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) -
RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Dotations (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	13 500,00	8 100,00	2 597,67	2 597,67	10 697,67
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des dépenses d'équipement	13 500,00	8 100,00	2 597,67	2 597,67	10 697,67
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et autres emprunts					
18	Compte de liaison - Affectation (8)					
26	Participation à créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'impôts					
	Total des dépenses financières					
45_1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	13 500,00	8 100,00	2 597,67	2 597,67	10 697,67
040	Dép. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations pérennisées (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	13 500,00	8 100,00	2 597,67	2 597,67	10 697,67

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	2,33
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 700,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Dotations (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	9 450,00	9 450,00			9 450,00
16	Emprunts et autres emprunts (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	9 450,00	9 450,00			9 450,00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1066)					
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation à créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produit des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45_2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement	9 450,00	9 450,00			9 450,00
027	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Dép. d'ordre de transfert entre sections (5)	400,00		1 250,00	1 250,00	1 250,00
041	Opérations pérennisées (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	400,00		1 250,00	1 250,00	1 250,00
	TOTAL	9 850,00	9 450,00	1 250,00	1 250,00	10 700,00

+ R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 700,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en plusieurs fois, des recettes réelles correspondantes à l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de financer le remboursement du capital de la dette et les nouvelles immobilisations de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 250,00
---	-----------------

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Réserve Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDIS

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41,2015,14 Budget Primitif 2015 : Budget Annexe Réserve Chastreix

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2015 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle Chastreix Sancy, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➔ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -
RESERVE CHASTREIX SANCY

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						A 2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	120 323,62		152 591,72	152 591,72	152 591,72
012	CHARGES DE PERSONNEL	110 000,00		118 500,00	118 500,00	118 500,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
05	Autres charges de gestion courante					
050	Frais de fonctionnement des groupes d'eau					
	Total des dépenses de gestion courante	230 323,62		271 091,72	271 091,72	271 091,72
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Décaissements des amortissements (4)					
822	Dépenses imprévues	10 300,00				
	Total des dépenses relatives au fonctionnement	240 623,62		271 091,72	271 091,72	271 091,72
023	Dotations à la section d'amortissement (5)	3 176,38		6 058,28	6 058,28	6 058,28
042	Dot. d'ordre de transfert entre sections (6)	4 000,00		5 850,00	5 850,00	5 850,00
043	Dot. d'ordre à réaliser de la sect. fond. (7)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	7 176,38		11 908,28	11 908,28	11 908,28
	TOTAL	247 800,00		283 000,00	283 000,00	283 000,00
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)					*
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					283 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du service à l'usager			3 200,00	3 200,00	3 200,00
73	Produits de taxes					
74	Subv. subventions de participations	170 413,87		189 696,14	189 696,14	189 696,14
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante	170 413,87		189 696,14	189 696,14	189 696,14
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Régularisations sur provisions (4)					
	Total des recettes relatives au fonctionnement	170 413,87		189 696,14	189 696,14	189 696,14
042	Dot. d'ordre de transfert entre sections (5)			189 696,14	189 696,14	189 696,14
043	Dot. d'ordre à réaliser de la sect. fond. (7)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			189 696,14	189 696,14	189 696,14
	TOTAL	170 413,87		189 696,14	189 696,14	189 696,14
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)					83 303,86
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					283 000,00

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	11 908,28	Il s'agit, pour un budget mixte en équilibre, des ressources propres correspondant à l'équilibre des recettes cumulées de fonctionnement sur les dépenses relatives de fonctionnement. Il sert à financer le fonctionnement du service et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	-----------	---

Pour information :
 (1) cf. p. 4 B - Modalités de vote
 (2) Montre en cas de report des résultats de l'exercice précédent/chaque vote au compte administratif et au rapport anticipé des résultats
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
 (4) Si le compte ou l'établissement adopte le régime des provisions semi-budgétaires
 (5) Cf. 023 + R 227 + D 040 + R 047 + R 042 + D 047 + D 041 + R 041 + D 042 + R 042
 (6) A venir uniquement avec le vote d'un titre, dès lors que la méthode de l'imputation permanente est appliquée pour les autres opérations d'amortissement/cessation, D.C. /
 (7) Dotations versées dans le cadre de budgets annexés
 (8) En dépenses, le chapitre 82 relative les excédents et transferts réalisés sur les points liqués et affectés. En recette, il renvoie à la section, l'annulation de les valeurs effectués sur un exercice précédent
 (9) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une décaissement initial en matière au profit d'un service public non personnalisé quelle qu'elle soit
 (10) Total de tous les opérations pour compte de tiers figurés sur cet état de la Réserve Annexe (7 AB)
 (11) Le compte 1008 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10
 (12) Solde de l'exercice (R 073 + D 042 - R 047 au vu de l'opération R 022 + R 045 + D 040)

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -
RESERVE CHASTREIX SANCY

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (R)					
20	Immobilisations incorporées (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	18 500,00		13 050,00	13 050,00	13 050,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	18 500,00		13 050,00	13 050,00	13 050,00
10	Dotation, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de réserve - Affectation (R)					
26	Participation à entreprises (attachées à des parts)					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'emprunts					
	Total des dépenses financières					
45_1	Total des op. pour compte de tiers (R)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 500,00		13 050,00	13 050,00	13 050,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (2)					
041	Opérations patrimoniales (2)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		18 500,00		13 050,00	13 050,00	13 050,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (R)					
13	Subventions d'investissement (hors 136)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporées (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (2)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotation, fonds et réserves (hors 1066)					
1066	Excédents de fonctionnement (opérations (14))					
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de réserve - Affectation					
26	Participation à entreprises (attachées à des parts)					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45_2	Total des op. pour le compte de tiers (R)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Versement de la section de fonctionnement (2)	3 176,38		6 058,28	6 058,28	6 058,28
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (2)	4 000,00		5 850,00	5 850,00	5 850,00
041	Opérations patrimoniales (2)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	7 176,38		11 908,28	11 908,28	11 908,28
TOTAL		7 176,38		11 908,28	11 908,28	11 908,28

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

(1) Neg., pour un budget en équilibre, des ressources prévues correspondent à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 908,28
---	------------------

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Réserve Chastreix Sancy.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015

et de sa publication le 12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41.2015,15 Budget Primitif 2015 :Budget Annexe Boutique

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2014 concernant le Budget Annexe de la Boutique du Parc, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

**SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (BOUTIQUE) - BOUTIQUE
DU PARC**

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 500 00		58 400 00	58 400 00	58 400 00
012	CHARGES DE PERSONNEL	50 000 00		50 000 00	50 000 00	50 000 00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
05	Autres charges de gestion courante	500 00		1 600 00	1 600 00	1 600 00
056	Frais de fonctionnement des groupes élect					
	Total des dépenses de gestion courante	77 500 00		110 000 00	110 000 00	110 000 00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	200 00		200 00	200 00	200 00
68	Dotation aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses relatives au fonctionnement	78 000 00		110 200 00	110 200 00	110 200 00
03	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. invest. (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	78 000 00		110 200 00	110 200 00	110 200 00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

110 200 00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services ou dotations à ventes directes	40 000 00		42 169 63	42 169 63	42 169 63
73	Rapport et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	25 500 00		57 200 00	57 200 00	57 200 00
75	Autres produits de gestion courante	150 88		151 00	151 00	151 00
	Total des recettes de gestion courante	65 650 88		99 520 63	99 520 63	99 520 63
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Rapports sur provisions (4)					
	Total des recettes relatives au fonctionnement	65 650 88		99 520 63	99 520 63	99 520 63
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. invest. (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	65 650 88		99 520 63	99 520 63	99 520 63

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

110 200 00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget néé en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes affectées de fonctionnement sur les dépenses relatives au fonctionnement. Il sert à financer le rattachement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. p. 4 B - Modalités de vote.
 (2) Votée en cas de tenue des réunions de l'exercice précédent après vote du conseil administratif ou à l'initiative anticipée des élus.
 (3) La vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) Si le compte de l'établissement applique le régime des provisions aux budgétaires.
 (5) Cf. 013 + 010, 013 + 042 + 010 + 042, 010 + 042 + 013 + 042, 013 + 042 + 010 + 042, 013 + 042 + 010 + 042.
 (6) A venir uniquement dans le cadre d'un seul des articles selon la méthode de l'équilibre permanent simplifié autorisée pour les autres opérations d'aménagement (Boulevard, SAC, ...) par ailleurs prévues dans le cadre de budgets annuels.
 (7) Si dépenses, le chapitre 02 recense les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En outre, il recense, le cas échéant, l'annulation de ces travaux effectués sur un exercice ultérieur.
 (8) A venir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou lors du 1^{er} jour.
 (9) Seul le solde des opérations pour compte de tiers figure sur cet exercice (le solde créditeur si positif).
 (10) Le chapitre 008 récapitule les opérations liées à l'article du chapitre 10.
 (11) Solde de l'opération (013) + (042) + (010) + (042) au solde de l'opération (010) + (042) + (010).

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (BOUTIQUE) - BOUTIQUE
DU PARC

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Secrs (R)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
15	Emprunts et dettes assimilées					
16	Compte de liaison: Affectation (8)					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'impôts					
	Total des dépenses financières					
45..1	Total des opérations compte de tiers (R)					
	Total des dépenses réelles d'investissement					
040	Opérations de transfert entre sections (5)					
041	Opérations personnelles (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL					+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Secrs (R)					
13	Subventions d'investissement (hors 136)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
106B	Excédents de fonctionnement capitalisés (15)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison: Affectation					
26	Participations et créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (R)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Mouvements de la section de fonctionnement (9)					
040	Opérations de transfert entre sections (5)					
041	Opérations personnelles (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement					
	TOTAL					+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

=

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres nécessaires à l'équilibre des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les ressources investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Boutique.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

- 5 MARS 2015

et de sa publication le

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

41-FINANCES

41.2015.16 Budget Primitif 2015 : Budget Annexe Cellule Chaîne des Puy

RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2015 concernant le Budget Annexe de la cellule Chaîne des Puy, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAÎNE DES PUY) - CELLULE CHAÎNE DES PUY

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			61 400 00	61 400 00	61 400 00
012	CHARGES DE PERSONNEL			247 500 00	247 500 00	247 500 00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'eau					
	Total des dépenses de gestion courante			308 900 00	308 900 00	308 900 00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses d'investissement					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement			308 900 00	308 900 00	308 900 00
023	Intérêt à la section d'investissement (5)			17 400 00	17 400 00	17 400 00
042	Cap. d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Cap. d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			17 400 00	17 400 00	17 400 00
	TOTAL			326 300 00	326 300 00	326 300 00

D 902 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

+

=

326 300 00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine à versement					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations			326 300 00	326 300 00	326 300 00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion courante			326 300 00	326 300 00	326 300 00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement			326 300 00	326 300 00	326 300 00
042	Cap. d'ordre de transfert entre sections (6)					
043	Cap. d'ordre à l'intérieur de la section (6)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL			326 300 00	326 300 00	326 300 00

R 902 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

+

=

326 300 00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL, DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)

17 400 00

Il s'agit, pour un budget unitaire et équilibré, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. p. 4 et 5 - Modalités de vote

(2) Montants des restes à réaliser des exercices antérieurs après vote du compte administratif ou le report articulé des résultats

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions constituables

(5) DF 023 + RF 021, DF 040 + RF 040, RF 040 + DF 047, DF 047 + RF 047, DF 043 + RF 043

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un vote des crédits selon la méthode de l'investissement permanent approuvée pour les seules opérations d'aménagement/équipement, (CAC) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes

(7) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracé le solde positif, l'annulation de ses travaux effectués sur un exercice antérieur

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecte une dotation totale en matière de profit d'un service public non personnalisé ou vice versa sur cet axe

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état de détail Annexe IV A20

(10) La somme 1000 s'agit par un chapitre mais un article du chapitre 10

(11) Somme de l'opération DF 023 + DF 040 + RF 040 ou vote de l'opération RF 023 + RF 040 + DF 040

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAÎNE DES PUY) - CELLULE CHAÎNE DES PUY

Budget Primitif 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (0)					
20	Immobilisations incorporelles (art 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles			94 800 00	94 800 00	94 800 00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement			94 800 00	94 800 00	94 800 00
10	Crédits, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de gestion - Affectation (3)					
26	Participation à créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dettes d'impôts					
	Total des dépenses financières					
45_1	Total des op. pour compte de tiers (R)					
	Total des dépenses réelles d'investissement			94 800 00	94 800 00	94 800 00
040	Dot. d'ordre de transfert entre sections (3)					
041	Opérations patrimoniales (3)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL			94 800 00	94 800 00	94 800 00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

94 800 00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2014 (1)	Restes à réaliser (2014) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (0)					
13	Subventions d'investissement (hors 136)			77 400 00	77 400 00	77 400 00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 164)					
20	Immobilisations incorporelles (art 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement			77 400 00	77 400 00	77 400 00
10	Crédits, fonds et réserves (hors 1066)					
1066	Crédits de fonctionnement capitalisés (1)					
138	Autres subv. d'invest. non rattachées					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de gestion - Affectation					
26	Participation à créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45_2	Total des op. pour le compte de tiers (R)					
	Total des recettes réelles d'investissement			77 400 00	77 400 00	77 400 00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)			17 400 00	17 400 00	17 400 00
040	Dot. d'ordre de transfert entre sections (3)					
041	Opérations patrimoniales (3)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement			17 400 00	17 400 00	17 400 00
	TOTAL			94 800 00	94 800 00	94 800 00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

+

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

94 800 00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget réel en exécution, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les différents investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	17 400 00
---	-----------

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2015 du Budget Annexe Cellule Chaîne des Puys.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le - 5 MARS 2015
et de sa publication le

12 MARS 2015

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42-PERSONNEL

42,2015,01 Mise en place du compte épargne temps : définition des modalités applicables dans la collectivité

RAPPORT

Conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T. Il en est de même pour les enseignants artistiques.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales.

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 a modifié le décret initial, et il ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du C.E.T., de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P.

La commission « finances / ressources humaines » s'est réunie le 24 novembre 2014, et après discussion, propose de fixer comme suit les modalités d'application locales du compte épargne temps prévu au bénéfice des agents du Parc des Volcans.

- Alimentation du CET :

Ces jours correspondent à un report de :

- congés annuels + jours de fractionnement, sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet), **5 jours maximum par an**
 - jours RTT (récupération du temps de travail), **5 jours maximum par an**
 - Repos compensateurs (heures supplémentaires), **5 jours maximum par an**
- Soit un total maximum de 15 jours par an**

- Procédure d'ouverture et alimentation : L'ouverture du C.E.T. peut se faire à tout moment, à la demande de l'agent.

L'alimentation du C.E.T. se fera **une seule fois par an** sur demande des agents formulée avant le **31 décembre** de l'année en cours. Le détail des jours à reporter sera adressé à l'autorité territoriale.

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son C.E.T. (jours épargnés et consommés), dans les **30 jours** suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte, soit avant le 30 janvier de l'année N + 1.

- Utilisation du CET : L'agent peut utiliser tout ou partie de son C.E.T. dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsqu'il y a cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.

Indemnisation du CET : Il n'est pas proposé d'indemniser les jours de congés acquis au titre du CET., ni de les prendre en compte au titre du RAFFP.

Délai du dépôt de demande d'utilisation de congés CET.

Nombre de jours de congés CET demandé	Délai du dépôt de la demande
--	------------------------------

6 à 9.5 jours

15 jours

10 à 19.5 jours

1 mois

20 à 29.5 jours

2 mois

30 à 39.5 jours

3 mois

40 à 49,5 jours

4 mois

50 à 60 jours

6 mois

>>> Il vous est proposé de valider les propositions de la commission « finances / ressources humaines » et d'appliquer les modalités de fonctionnement du compte épargne temps dès réception de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du centre de gestion du Puy de Dôme.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 142 /200
Pour : 142
Contre : 0
Abstention : 0

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le **- 5 MARS 2015**
et de sa publication le **12 MARS 2015**

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDÈS

R.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

42-PERSONNEL

42,2015,02 Mise en place du temps partiel et modalités d'application au sein du Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

RAPPORT

Conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Le temps partiel sur autorisation s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an.

Le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet pour les quotités de 50, 60, 70 et 80% du temps plein.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale. L'autorisation est délivrée individuellement par la Direction.

Sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail.

1 - Le temps partiel sur autorisation (quotité de 50, 60, 70 et 90 %) :

L'autorisation qui ne peut être inférieure à un mi-temps est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités du service.

2 - Le temps partiel de droit (quotités de 50, 60, 70 ou 80 %) :

Accordé :

- A l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant (jusqu'à son 3ème anniversaire ou du 3ème anniversaire de son arrivée au foyer en cas d'adoption) ;
- Pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
- Pour créer ou reprendre une entreprise ;
- Aux personnes visées à l'article L 323-3 du Code du travail (1°, 2°, 3°, 4°, 9, 10° et 11), après avis du médecin de prévention.

Le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies.

Le Président propose à l'organe délibérant d'instituer le temps partiel et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

- Le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire ;
- Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 50, 60, 80, 90% de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein ;
- Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée ;
- La durée des autorisations est fixée entre 6 mois et 1an ;
- Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse ;
- Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice du travail à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai de 1 an ;

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave sans délai (diminution substantielle des revenus, changement dans la situation familiale...). Ou sur demande des intéressés, présentée au moins 2 mois avant la date souhaitée.

Les conditions d'exercice du temps partiel sont les suivantes :

Pour un temps partiel à 50 % :

1 semaine 2 jours (7 h/jour) – 1 semaine 3 jours (7h/jour)
ou 2,5 jours par semaine (7h/jour)
fixés au moment de l'acceptation de la demande de temps partiel.

Pour un temps partiel à 60 %

3 jours travaillés par semaine (7h/jour)
fixés au moment de l'acceptation de la demande de temps partiel.

Pour un temps partiel à 80% :

Semaines paires : 4 jours travaillés (8h/jour)
Semaines impaires : 3 jours travaillés (8h/jour)
ou 4 jours par semaine (7h/jour)
fixés au moment de l'acceptation de la demande de temps partiel.

Pour un temps partiel à 90% :

4 jours travaillés par semaine (8h/jour)
ou 4 jours par semaine (7h/jour) + ½ journée (4h/jour)
fixés au moment de l'acceptation de la demande de temps partiel.

Les conditions d'exercice du temps partiel sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale (en cas de nécessité absolue de service) dans un délai de 2 mois.

Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

Ce projet de délibération a été transmis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Puy-de-Dôme.

⇒⇒ **Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de valider la mise en place du temps partiel dans les conditions énumérées dans ce rapport et d'appliquer ce dispositif dès le retour de l'avis favorable du Comité Technique.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 142 /200

Pour : 142

Contre : 0

Abstention : 0

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le **- 5 MARS 2015**
et de sa publication le **12 MARS 2015**

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 26 FEVRIER 2015
LE PRESIDENT

Roger GARDIES

R.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

- 5 MARS 2015

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 février 2015

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 6 janvier 2015, s'est réuni le 26 février 2015 à 14h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER	1	BONNIER	1	2
BRUGIERE	1			3
BRUT	2			5
FARGEIX	1			6
FERRE	1			7
GARDES	1	DELCROS LEPETIT	8 2	18
GATIGNOL G	1			19
GAY	8			27
GOULESQUE (suppléant)	1			28
GOUTTEBEL	1			29
HOARAU	2			31
HUSSER	1	CHABRIER C	1	33
MAISONNEUVE	16	HARKATI DELCOUDERC JUILLARD	16 2	67
MANSANA ROCHE	2			69
MARION	1	PONSONNAILLE SERRE C	8 8	86
MARTINIERE	2			88
MOLLON	16	MERIGOT BRUNMUROL	1 2	107
MONCOURIER	2			109
PONCHET PASSEMARD	2			111
RANT (suppléant)	1			112
RISPAL	1	GALTIER PELISSIER	8 1	122
ROUX	1			123
SERRE R	2			125
TIBLE	1	DESCOEUR	2	128
VAURILLON	1			129
VEISSIERE	8			137
VIGUES	2	MAURS GREGOIR	1 2	142

Nombre de voix total : 142 /200

Monsieur GAY assurant le secrétariat